**DES PDC aux PCD**

**I/ PDC et PDL**

Le Plan de Développement Communal (PDC) est un document qui a été élaboré à partir de 2003 lors de la phase pilote du PNDP. Cet outil était accompagné de Plans de Développement Locaux (PDL) des Communautés de la Commune. Elaboré à l’époque du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), le PDC couvrait environ 10 secteurs et ne contenait pas les interventions identifiées et à mettre en œuvre dans les villages car ces informations étaient contenues dans les PDL. Il faudra aussi noter que la plupart des interventions consignées dans ces documents étaient essentiellement orientées vers la résolution des problèmes sociaux liés à l’accès aux besoins de base. Ceci en son temps a crée un bicéphalisme au sein de la commune qui d’une part comportait comme porteurs des activités de développement les Communes et d’autres part les communautés à la base. Cela a aussi permis d’être en conformité avec la loi qui a fait de la Commune la plus petite entité décentralisée, et remettre à cet effet le développement de la collectivité aux élus à travers les instances mises en place à cet effet à savoir l’exécutif municipal et le conseil municipal.

**II/ Actualisation des PDC en PCD**

Suite à l’évaluation de la première phase du PNDP et à la lumière des lois d’Orientation de la Décentralisation du 22 juillet 2004 ainsi que celle relative aux règles applicables aux communes, le législateur a précisé qu’au lieu de PDC, tel que le PNDP l’a conçu au départ, il fallait désormais parler de PCD. Le PDL sera fondu par la suite à l’intérieur du PCD qui devra prendre en compte tous les problèmes et priorités des populations à la base. Au-delà de l’appellation, comme nous l’avons dit tantôt, il a fallu que le PCD intègre des interventions permettant l’accès aux besoins sociaux de base, mais aussi des interventions visant la création des richesses et des emplois conformément à la nouvelle philosophie du Gouvernement traduite dans le DSCE. De manière plus spécifique et contrairement au PDC, le PCD renferme un certain nombre d’innovations qui le rendent beaucoup plus performant. A cet effet, on pourrait citer la systématisation du diagnostic à tous les villages de la commune par rapport à l’idée d’unité de planification des PDC et PDL qui comportait un diagnostic réalisé sur la base d’un groupe de villages. Par ailleurs, le PCD passe d’une dizaine à une trentaine de secteurs afin de couvrir la quasi-totalité des activités des ministères dans le cadre du transfert des compétences. Une innovation majeure consiste aussi pour le PCD à identifier systématiquement et les hiérarchiser, au moins 5 projets sociaux et 3 projets économiques par village et un nombre plus important (15 à 20) au niveau de l’espace urbain communal. Ceci nous amène à avoir une banque de projets considérable qui pourrait servir à tous les guichets de financement du développement au Cameroun. Il faut ajouter à cela la prise en compte plus forte des questions de genre, celles liées à la petite enfance et aux changements climatiques. La plus grosse innovation vient de l’introduction de la chaine de Planification Programmation Budgétisation et Suivi Evaluation (PPBS) dans le PCD. Les PDC avaient des plans, mais pas des projets et programmes. Cette avancée a été la plus importante parce qu’elle a permis aux communes d’intégrer et de comprendre les notions de planification stratégique ou de prospective, avec la programmation des investissements qui elle est assise sur des ressources effectivement identifiées.

**III/ PCD et pilotage stratégique**

Le PCD est un document qui ressort les atouts, les potentialités mais aussi les besoins de tous les villages et localités dans une commune dans tous les secteurs de la vie économique et sociale. Il a dans sa première partie, la présentation de la commune sur les plans biophysique, sociologique, historique, géographique, économique et autres. Ensuite nous avons une deuxième partie qui présente les résultats des diagnostics présentés sous forme de cadre logiques sectoriels qui constituent effectivement la prospective. Vient ensuite la programmation avec les programmes et projets prioritaires d’investissements annuels et triennaux, qui sont essentiellement assis sur des ressources identifiées lors d’une étape précédent la programmation. Une fois les Programmes d’Investissements Prioritaires établis, on devra mettre en place des mécanismes de maturation des projets et de passation des marchés en vue de la réalisation effective des projets et programmes prévus. La dernière partie du document présente le système de suivi évaluation mis en place afin de faciliter le suivi des activités planifiées, déceler les problèmes qui surviendront lors de la mise en œuvre des activités programmées, mais aussi de préparer le prochain bilan en vue de la prochaine programmation.

**IV/ Consécration du PCD**

A l’heure actuelle, les trois dernières circulaires du Président de la République du Cameroun instruisant la préparation du Budget d‘Investissement Public (BIP), citent le PCD comme étant l’un des documents sur lesquels l’on devrait recourir pour identifier les interventions du BIP à la base. Il faut noter aussi avec beaucoup d’intérêt le recours systématique du MINEPAT au PCD lors de la préparation plus récemment des Programmes d’Investissement Prioritaires (PIP). L’utilisation la plus courante de ce document est le fait qu’il est la principale boussole de l’exécutif municipal pour la conduite du développement local dans leurs collectivités respectives. Le Maire et son équipe s’y réfèrent constamment en vue d’identifier, au gré des opportunités, la localisation des investissements sur la base des besoins exprimés. Une bonne exploitation en est faite sur le plan de la coopération décentralisée, car ce document au-delà des besoins, présente les atouts de ces collectivités qui pourraient leur permettre dans le cadre d’un partenariat gagnant-gagnant, de parvenir à des coopérations et jumelages susceptibles de résoudre les problèmes que rencontrent leurs administrés au quotidien.

**V/ Accompagnement du PNDP**

Lorsqu’on a fini de planifier, on entre dans la phase de promotion du PCD en vue de sa mise en œuvre. Le comité de pilotage mis en place lors de la planification locale devra se muer en comité de suivi pour effectivement s’assurer que les projets de développement envoyés aux divers guichets de financement répondent effectivement aux aspirations exprimées dans les PCD. L’un des soucis majeurs en cette matière est d’intégrer le fait que le PCD est un outil essentiellement dynamique et qu’enfin d’année, un bilan est fait en terme de nouveaux problèmes à inscrire dans le plan (un orage est passé et a emporté le toit de l’école ou du Centre de santé, un camion surchargé a endommagé un pont important du coin, un bourbier important est né suite à la saison de pluies…). C’est pour cela que le Cadre Communal de Développement a été doté d’une moto tout terrain afin de pouvoir se rendre dans tous les recoins de la commune en vue de recenser ces divers problèmes nouveaux qui pourraient rentrer en planification ou programmation. Un cycle appelé à se renouveler sans cesse.